**MINISTRERE DE L’ECONOMIE Burkina Faso**



**ET DES FINANCES *Unité - Travail - Justice***

**=-=-=-=-=-=-=-**

**SECRETARIAT GENERAL**

**=-=-=-=-=-=-=-**

**RAPPORT D’ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE**

**DE L’ITIE-BURKINA FASO**

**ANNEE 2013**

*Juin 2014*

Sommaire

INTRODUCTION………………………………………………………………………………………………………………………………………….3

[I. Évaluation générale de la performance annuelle 5](#_Toc391812146)

[1.1 ACTIVITES DE COMMUNICATION 4](#_Toc391812147)

[1.1.1 Dissémination du rapport ITIE de 2010 4](#_Toc391812148)

[1.1.1.1 Organisation d’ateliers 4](#_Toc391812149)

[1.1.1.2 Les ateliers de Ouagadougou 5](#_Toc391812150)

[1.2 ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES 10](#_Toc391812151)

[II. Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail. 16](#_Toc391812152)

[III. Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l’ITIE 18](#_Toc391812153)

[IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la conciliation et de la Validation, le cas échéant 19](#_Toc391812154)

[V. Points forts ou faiblesses identifiées dans le processus ITIE 22](#_Toc391812155)

[VI. Coût totaux de mise en œuvre 23](#_Toc391812156)

[VII. Adoption du rapport d’activités 23](#_Toc391812157)

CONCLUSION……………………………………………………………………………………………………………………………………………25

**INTRODUCTION**

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), est une norme internationale de promotion de bonne gouvernance dans le secteur de l’extraction des ressources naturelles. Elle a été lancée en 2002 suite à un vaste mouvement international de protestation de la société civile contre le paradoxe qui existe entre l’exploitation industrielle des ressources naturelles et la paupérisation des populations de ces pays riches en ressources naturelles.

L’ITIE oblige les entreprises extractives à déclarer les montants qu’elles paient aux Etats hôtes et oblige aussi les gouvernements des pays adhérents, à déclarer également les recettes perçues des mêmes entreprises extractives. Son objectif est de promouvoir la transparence dans la gestion des revenus tirés de l’industrie extractive. Le processus consiste à produire périodiquement des rapports dits «rapports de conciliation des paiements et des recettes» et à mettre l’information à la disposition des citoyens sur l’apport du secteur des industries extractives au développement des économies nationales. L’ITIE est administrée par des acteurs issus de l’Etat, des compagnies minières et de la société civile et forme un partenariat de travail appelé «Groupe multipartite» ou «Groupe multi acteurs».

La mise en œuvre de l’ITIE repose sur une démarche à la fois exigeante et flexible. C’est ce qui justifie des reformes de façon régulière au plan international en vue de faciliter sa mise en œuvre dans les pays adhérant sur la base des préoccupations majeures des citoyens. Ainsi, de 2009 à 2013, les règles qui régissent la mise en œuvre de l’ITIE ont été révisées trois (03) fois. Les règles actuellement en vigueur sont celles adoptées en mai 2013 par le Conseil d’Administration de l’ITIE lors de sa sixième conférence internationale tenue à Sydney, en Australie.

Une des exigences majeures de ces nouvelles règles appelées « Norme ITIE » oblige désormais les pays mettant en œuvre l’ITIE, et ayant obtenu le statut de «Pays conforme», à produire chaque année un rapport d’activités ou «Rapport administratif», sur la mise en œuvre des ITIE pays. Le rapport annuel d’activités n’exclut pas la production annuelle des rapports ITIE et a pour objet de rendre compte des actions mises en œuvre au cours de l’année couverte par le rapport sur le processus ITIE.

C’est conformément à cette exigence de la Norme ITIE, édition 2013, que le présent rapport d’activités est élaboré. Il couvre l’année 2013 et rend compte des actions et activités mises en œuvre au cours de cette année.

Le rapport renferme principalement des activités de communication et de renforcement des capacités prévues dans le plan d’actions 2012-2014 du Groupe multipartite. Il est élaboré sur la base du format de la Note technique d’orientation N°5 de l’ITIE international portant sur l’élaboration des rapports annuels d’activités.

**Rapport annuel d’activités**

**Année: 2013**

**Pays: Burkina Faso**

# Évaluation générale de la performance annuelle

|  |
| --- |
| Au cours de l’année 2013 le Secrétariat permanent de l’ITIE a réalisé des activités visant à renforcer les acquis du processus ITIE au Burkina Faso. Ces activités sont principalement des activités de communication et de renforcement des capacités. ACTIVITES DE COMMUNICATION Les activités de communication ont porté sur la dissémination du rapport ITIE couvrant l’année 2010, la production de supports et de gadgets de communication, l’animation du site web de l’ITIE et la couverture médiatique d’activités. Dissémination du rapport ITIE de 20101.1.1.1 Organisation d’ateliers Pour la dissémination du rapport ITIE 2010, il s’est agi d’élaborer une version simplifiée du rapport. La version simplifiée a été imprimée en mille (1 000) exemplaires. Elle a été traduite en trois langues nationales (Mooré, Dioula, Fulfuldé) et les versions en langues nationales ont été imprimées également en mille (1 000) exemplaires par langue nationale, soit quatre mille (4 000) exemplaires imprimés au total dont mille (1 000) en français) et trois mille (3 000) en langues nationales.  Des ateliers de présentation et de discussions du rapport simplifié ont été organisés dont trois ateliers à Ouagadougou, un atelier à Dori, un atelier à Kongoussi et à un Bana au cours du premier trimestre 2013. L’objectif était de fournir les informations nécessaires aux parties prenantes sur le contenu du deuxième rapport ITIE, d’apporter des clarifications sur leurs préoccupations spécifiques et de recueillir leurs avis, observations et suggestions pour améliorer les rapports ITIE à venir. Les ateliers de Ouagadougou  * . Les trois ateliers tenus à Ouagadougou, ont eu lieu respectivement le 14 mars 2013, le 15 mars 2013 et le 19 mars 2013 à la Direction générale de la Coopération (DGCOOP). Ils ont regroupé des participantes et participants membres du Comité de pilotage, le personnel du secrétariat permanent de l’ITIE, des Gouverneurs de régions, des professionnels des médias, les représentants de la Direction générale des Douanes, de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, de la Direction générale du Budget, de la Direction générale des Marchés publics, de la Direction Générale du Contrôle Financier, de la Direction des Marchés publics (toutes du Ministère de l’Economie et des Finances), du Ministère du Commerce, de la Promotion de l’Emploie et de l’Artisanat, du Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, du Ministère de l’Administration territoriale et de la Sécurité, du Ministère des Mines, des Carrières et de l’Energie, de l’Université de Ouagadougou, du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina, de l’Ecole nationale des régies financières, de la Cour des Comptes, du Projet d’Appui au Développement du Secteur minier, de la Commune de Zabré, de la Préfecture de Zabré, du Service de l’Environnement et du Développement durable du département de Zabré, des organisations de la société civile de la commune de Zabré, de la Commune de Réo, de la Préfecture de Réo, du Service de l’Environnement et du Développement Durable du département de Réo, des organisations de la société civile de la commune de Réo.   Les trois ateliers de Ouagadougou ont touché quatre-vingt-dix-neuf (99) participantes et participants.  **1.1.1.3 L’atelier de Dori**  L’atelier tenu à Dori s’est déroulé le 25 février 2013 et a regroupé les participantes et participantes venant des sites miniers d’Inata, de Taparko et d’Essakane. Les travaux de cet atelier ont été présidés par le Secrétaire général de la Région du Sahel, Monsieur Clément W. GANSONRE.  Quarante (40) personnes ont pris part à l’atelier.  **1.1.1.4 L’atelier de Kongoussi**  L’atelier à Kongoussi s’est tenu le 27 février 2013 et a regroupé les participantes et participantes venant des communes de Sabsé (site minier de Bissa Gold), de Kalsaka (site minier de Kalsaka) et de Séguénéga (site minier de Kalsaka). Il a été présidé par le Haut-Commissaire de la Province du Bam, Madame Kabou Edith SENI. Vingt-sept (27) personnes ont pris part à l’atelier.  **1.1.1.5 L’atelier de Bana**  A Bana, l’atelier s’est tenu le 1er mars 2013 et a regroupé trente-cinq (35) participantes et participants venant des communes de Bagassi, de Bana, de Yaho de Kona et de Pompoï. Il a été présidé par le Haut- Commissaire de la Province des Balé, Madame Henriette DIALLO.  A Ouagadougou et les localités minières, les points de préoccupations des participantes et participants sous forme de recommandations se résument comme suit:   * prendre les dispositions afin que les retombées de l’exploitation de l’or pour les populations soient visibles; * renforcer l’information sur l’ITIE en direction des localités abritant les projets miniers ; * donner plus de transparence dans la gestion des taxes superficiaires; * prendre en compte les préoccupations majeures des populations dans la relecture du code minier; * élargir le champs d’action de l’ITIE pour prendre en compte la publication des contrats miniers, la production minière, le suivi des recettes minières destinées aux collectivités territoriales; * former des fiscalistes et des comptables dans le secteur minier.   Le rapport simplifié a été aussi distribué dans les 351 communes avec l’appui de l’Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et dans les 13 régions grâce aussi à l’appui de l’Association des Régions du Burkina Faso (ARBF). Le rapport simplifié a été donc largement disséminé et constitue pour les populations un outil de débats citoyens autour de la gestion du secteur minier.  **1.1.2 Production de supports de communication**    S’agissant de la production de supports de communication, deux cent (200) pochettes, deux cent (200) posters, deux (02) dérouleurs, une (01) banderole, cent (100) dépliants, portant des messages de communication et de sensibilisation sur l’ITIE ont été produits.  **1.1.3 Production des gadgets de communication**  Deux cent (200) tee-shirt et cent (100) cartables, portant également des messages de communication et de sensibilisation sur l’ITIE ont été produits.  Les supports et gadgets ont été produits dans le cadre de la participation du Burkina Faso à la sixième conférence internationale de l’ITIE tenue en mai 2013 à Sydney en Australie. A l’occasion, le Burkina Faso a occupé et animé un stand d’exposition afin de donner de la visibilité de l’ITIE-Burkina Faso au niveau international.  **1.1.4 Animation du site web**  Concernant l’animation du site web de l’ITIE, le site web a été mis à jour tout au long de l’année 2013 afin de permettre aux visiteurs de disposer des informations actualisées sur l’ITIE-Burkina Faso ou des informations au niveau international utiles pour les acteurs du processus ITIE. Un nombre de trois mille (3 000) visiteurs environ a été enregistré pour l’année 2013. Le site contribue ainsi à donner de la visibilité au processus ITIE au Burkina Faso, d’une part, et à fournir des informations à un large public, d’autre part.  **1.1.5 Couverture médiatique**  La Couverture médiatique a été un accompagnement de la presse pour donner plus de visibilité à l’action du Groupe multipartite. Sept (7) couvertures médiatiques au total ont été faites au cours de l’année 2013. Ainsi, les activités suivantes ont été couvertes par la presse:   * + - * la dissémination du deuxième rapport ITIE à travers les six (06) ateliers d’information et de sensibilisation tenus à Ouagadougou, à Dori, à Kongoussi et à Bana; * l’atelier de formation sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE); * le séjour au Burkina Faso du 16 au 18 mai 2013, de Madame Dyveke Rogan, Directrice régionale zone Afrique de l’Ouest francophone de l’ITIE; * l’atelier de programmation des activités post conformité ; * l’atelier de restitution de l’étude sur le genre et le secteur minier; * la conférence de presse sur l’Initiative de Transparence accélérée du G8 tenue le 13 juin 2013 au Ministère des Mines et de l’Energie (MME) en prélude à la participation du Burkina Faso à la rencontre du G8, le 15 juin 2013 à Londres en Angleterre; * la conférence de presse de bilan de la participation du Burkina Faso à la rencontre du G8, le 28 juin 2013, co-animée par le Ministre des Mines et de l’Energie, l’Ambassadeur de France au Burkina Faso et le Secrétaire Permanent de l’ITIE-BF.   Des rencontres de communication et de sensibilisation sur des thèmes variés relatifs au processus de mise en œuvre de l’ITIE au Burkina Faso ont été également organisées, qui sont:   * une rencontre tenue le 06 mai 2013 à la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) avec Monsieur Boubacar Bocoum de la Banque mondiale, Chargé du Projet d’Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM). Les échanges au cours de cette rencontre consacrée à l’appui du PADSEM au secrétariat permanent de l’ITIE ont porté sur une activité de communication intitulée « conception et mise en œuvre du système informatisé de collecte et de diffusion de l’information sur le secteur minier». La rencontre a réuni les professionnels de la communication du Ministère des Mines et de l’Energie et celui du secrétariat permanent de l’ITIE-BF pour déterminer la meilleure manière de mener des actions de communication autour des données qui seront collectées et contenu dans le système informatisé. Il s’agissait également de mieux définir les contours d’une autre activité intitulée « tournée musicale d’information et de sensibilisation sur les sites miniers» prévue par le Secrétariat permanent en 2013 mais qui a finalement été reportée à 2014. * une rencontre tenue le 07 mai 2013 au secrétariat de l’ITIE-BF avec Madame Evelyne Tsagué de Revenue Watch Institute lors de son séjour d’informations sur les activités prévues par le Groupe multipartite après l’obtention du statut de « Pays Conforme» à l’ITIE. Ces informations devaient lui permettre de mieux définir les actions d’appui aux organisations de la société civile du Burkina Faso pour renforcer sa participation à la mise en œuvre du processus ITIE. * une rencontre d’information tenue le 8 mai 2013 au secrétariat permanent de l’ITIE avec une délégation de l’Ambassade de France au Burkina Faso conduite par Monsieur Xavier Jaglin. La rencontre a porté sur les préparatifs du lancement de l’Initiative du G8 sur la Transparence accélérée à Londres en Grande Bretagne. Au cours de cette rencontre, le Secrétaire Permanent de l’ITIE-BF a fait le point sur les efforts envisagés par le comité de pilotage pour l’approfondissement de la transparence dans le cadre de cette nouvelle initiative. * une visite de travail et d’échanges de la Délégation du Secrétariat International de l’ITIE composée de Madame Dyveke Rogan, Directrice régionale zone Afrique de l’Ouest francophone de l’ITIE, Wouter Biesterbos, Directeur pays de l’ITIE et de Peter Kanyonni, Consultant au Secrétariat International de l’ITIE, à l’Ambassade de France au Burkina Faso, le 15 mai 2013, en compagnie du Chargé de l’Information et de la Communication du Secrétariat Permanent de l’ITIE/Burkina Faso.   Les échanges avec le Représentant de l’Ambassade, Monsieur Xavier Jaglin, ont porté sur l’initiative du G8. Ainsi, les échanges ont mis l’accent sur les défis à relever dans le cadre de la Norme ITIE prévu pour être adoptée en mai 2013 à Sydney en Australie à l’occasion de la 6è conférence mondiale de l’ITIE.  La Délégation a eu également des entretiens avec le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Burkina Faso, autour des enjeux de la Norme ITIE et a plaidé pour l’accompagnement de l’ITIE-BF par le PNUD. Le Représentant résident du PNUD a manifesté l’intérêt de son organisation à soutenir le Burkina Faso dans le cadre d’un projet d’envergure régionale dans les industries extractives, notamment aux volets portant sur la négociation des contrats miniers et pétroliers, l’utilisation des recettes provenant de l’exploitation des ressources naturelles et l’impact des activités extractives sur l’environnement. Le PNUD a également manifesté son engagement à accompagner le Burkina Faso dans la révision de son code minier et à mener une étude d’évaluation de l’impact économique du boom minier au Burkina Faso.  La Délégation s’est entretenue aussi avec la Représentante résidente de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Burkina Faso autour des mêmes objectifs. La Représentante a indiqué tout l’intérêt de son institution à accompagner le processus sur les questions de bonne gouvernance à travers l’amélioration des finances publiques et l’assainissement au niveau des industries extractives afin que les retombées servent à l’épanouissement des populations.  La Chambre de Mines du Burkina a été également rencontrée et les échanges ont porté sur le rôle des sociétés minières dans la mise en œuvre de l’ITIE, les contrats miniers et la nécessité de leur publication, la contribution des sociétés minières dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), le transfert des recettes minières au niveau locale, les facteurs de production.  La série de rencontres a été bouclée par un entretien avec le Ministre de l’Economie et des Finances, Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA. Les échanges ont porté sur les efforts qui restent à fournir pour consolider les acquis en matière de transparence et conserver durablement le statut de pays conforme.  Des activités d’information et de communication ont été prévues mais n’ont pu être réalisées. Il s’agit de la conception et la mise en œuvre d’un système informatisé de collecte et de diffusion de l’information sur le secteur minier ainsi que la réalisation d’un film documentaire sur le processus ITIE-BF. La raison de la non réalisation de ces deux (2) activités est un manque de financement. Au regard de l’importance de ces deux activités, elles ont été reconduites pour 2014. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES Les activités de renforcement des capacités sont des activités visant à accroître les capacités des différents acteurs du processus ITIE en vue de consolider les acquis et d’apporter des améliorations dans la mise en œuvre progressive de l’ITIE.  Les activités réalisées au cours de 2013 ont été principalement des activités de formation, de réflexion et de partage d’expériences.  **1.2.1 Formation sur la RSE**  Un atelier de formation a été organisé sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette formation qui s’est tenue à Ouagadougou les 16 et 17 avril 2013, visait à donner plus de connaissances sur le concept de RSE et sa contribution au développement local. L’atelier a été animé par la Société Africaine d’Ingénierie et de Conseil (SAFRIC), un bureau d’étude et a réuni soixante-quinze (75) participants. Les participantes et participants étaient issus du comité de pilotage de l’ITIE, du personnel du secrétariat permanent de l’ITIE, des médias, des entreprises minières, des Partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile, des différentes directions du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD), du Ministère des Mines et de l’Energie (MME), du Ministère de Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD), du Ministère de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat (MICA), du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF,) d’autres structures en charges des questions administratives, et des différentes communes abritant les sites miniers au Burkina Faso. L’atelier a été financé par le PADSEM.  Les connaissances acquises au cours de la formation devraient permettre aux bénéficiaires de mieux suivre la mise en œuvre de la RSE par les sociétés minières, en adéquations avec les besoins des populations, la qualité des appuis et en conformité avec les plans locaux de développement, pour une amélioration effective des conditions de vie des bénéficiaires.  Les points de préoccupations se résument comme suit:   * définir le concept de l’économie verte et sa relation avec la RSE ; * clarifier le rôle et la responsabilité des Maires des communes dans la mise en œuvre de la RSE; * donner une claire compréhension du concept de « local » dans la problématique de l’approvisionnement local dans le domaine minier; * renforcer la communication entre les parties prenantes du secteur minier ; * opérationnaliser les cadres de concertations régionaux crées par l’Etat burkinabè; * multiplier les partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile; * encourager la promotion de l’approvisionnement local.   **1.2.2 Formation sur les techniques de remplissage des formulaires de déclaration**  Un atelier de formation a été également organisé et a porté sur les techniques de renseignements des formulaires de déclaration ITIE. Il s’agissait de former les participantes et participants aux techniques de remplissage des fiches de déclaration. L’atelier s’est déroulé le 13 novembre 2013 à Pacific Hôtel Ouagadougou et a réuni des participants issus des compagnies minières, des personnels des régies financières de l’Etat, des transitaires et le personnel du secrétariat permanent de l’ITIE. Les connaissances acquises devraient permettre d’améliorer la production des rapports ITIE à venir car les acteurs concernés auront une bonne maîtrise du remplissage des formulaires de déclaration.  **1.2.3 Atelier sur les activités post conformité**  Après l’obtention du statut de «pays conforme», le Comité de pilotage de l’ITIE-Burkina Faso a jugé utile de mener des réflexions afin de dégager des actions à mettre en œuvre pour consolider les acquis du processus et de maintenir la conformité jusqu’au prochain exercice d’évaluation du Burkina Faso, prévu pour 2016 et au-delà de l’évaluation. L’atelier, tenu le 17 mai 2013 a regroupé les participantes et participants, membres et non membres du comité de pilotage de l’ITIE. La rencontre a permis de recueillir auprès des participantes et participants des éléments pertinents pour l’élaboration du plan d’actions du Groupe multi partite qui était dans le processus d’élaboration pour couvrir la période juin 2014 mai 2016.  Le plan d’actions 2014 – 2016 devra permettra de mettre la mise en œuvre de la Norme ITIE, de consolider les acquis et d’améliorer la suite du processus par une participation plus accrue des parties prenantes.  **1.2.4 Atelier de restitution d’une étude sur le genre et le secteur minier**  Une autre activité de renforcement de capacité a été un atelier de restitution d’une étude sur l’état des lieux de l’implication des femmes dans le secteur minier industriel au Burkina Faso. L’atelier a eu lieu à Ouagadougou les 18 et 19 juin 2013. Les participantes et participants étaient au nombre de soixante-dix (70) et l’atelier a permis de mener des réflexions enrichissantes pour la promotion des femmes dans le secteur minier. L’étude a été réalisée grâce à l’appui financier du PADSEM et a réuni les organisations de la société civile, les structures étatiques, les compagnies minières, les collectivités territoriales, les communautés vivant sur les sites miniers.  L’étude a mis en évidence une faible participation de la femme dans le secteur minier et les principales causes s’expliquent par des facteurs socioculturels (stéréotypes) et psychologiques.  Elle a aussi montré le faible nombre de femmes formées dans le domaine de la géologie et du génie civil et minier. L’étude a formulé des stratégies et des actions pour une meilleure participation des femmes aux métiers de la mine et de la géologie aussi bien dans le secteur public que privé.  Elle a aussi formulé des recommandations à l’intention du gouvernement, pour prendre des mesures incitatives (aides ou bourses d’études) en faveur des filles qui se préparent aux métiers des mines et organiser des journées sur « Femme, Géosciences et Technologie » en vue de valoriser la femme en Géosciences et inciter les sociétés minières à prendre en compte le genre dans leurs actions.  Une autre recommandation à l’endroit des sociétés minières les invite à octroyer des bourses d’excellence aux filles dans les filières de formation ayant trait aux mines, et contribuer ainsi, à élever le nombre des femmes en Géosciences. Les sociétés minières pourraient également appuyer la formation professionnelle des femmes déjà sur les sites miniers par l’octroi de bourses de formation, pour améliorer leur performance.  **1.2.5 Préparation du troisième rapport ITIE**  Les activités de préparation de l’élaboration du troisième rapport ITIE couvrant l’année 2011 ont été menées également en 2013. Elles ont consisté au recrutement d’un administrateur indépendant chargé d’élaborer le troisième rapport, en février 2013 et la tenue des réunions de travail.  S’agissant du recrutement de l’Administrateur indépendant, les premières offres ont été infructueuses lors des ouvertures des plis le 11 avril 2013. Un troisième dépouillement, le 30 mai 2013, a permis de retenir le Cabinet Moore Stephens. Les négociations avec le Cabinet Moore Stephens se sont déroulées les 10 et 18 septembre 2013 et ont abouti à la signature d’un procès-verbal entre le PADSEM et le cabinet, le 26 septembre 2013.  Concernant les réunions de travail, une réunion de cadrage entre le secrétariat permanent de l’ITIE et les Consultants du cabinet Moore Stephens, retenu pour réaliser le rapport, s’est tenue en octobre 2013 afin d’avoir une compréhension commune de la mission.  Le travail d’élaboration du rapport par le Cabinet, représenté par Messieurs Karim LOURIME et Ibrahim ABBES, a débuté le 21 octobre 2013. Dans ce cadre, les Consultants accompagnés du Chargé des rapports ITIE, ont rencontré la Direction générale des Impôts (DGI), la Direction générale des Mines et de la Géologie (DGMG), la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des Douanes (DGD), les sociétés minières ESSAKANE, SOMITA, SEMAFO et la Chambre des Mines du Burkina. L’objectif était d’échanger avec ces acteurs sur le processus d’élaboration du rapport et solliciter les documents nécessaires à l’élaboration du rapport.  Le Comité de Pilotage de l’ITIE/BF s’est réuni également le 12 novembre 2013 en session extraordinaire pour examiner et adopter le rapport de l’étude sur le seuil de matérialité.  Le rapport élaboré a été adopté le 20 décembre 2013 par le comité de pilotage et publié le 21 décembre 2013.  **1.2.6 Voyage d’étude au Ghana**  Un voyage d’étude a été organisé et s’est déroulée du 25 août au 02 septembre 2013 en République du Ghana. Ce voyage, financé par le PADSEM, avait pour objectif de s’inspirer de l’expérience du Ghana en matière de gouvernance du secteur minier en général et de mise en œuvre de l’ITIE en particulier. Ainsi, l’inspiration des meilleures pratiques devrait permettre au Burkina Faso de maintenir durablement le statut de «pays conforme» et d’améliorer la gouvernance des industries extractives.  La délégation de cette mission était composée de trois représentants de la société civile, trois représentants de l’administration publique, trois représentants des sociétés minières et quatre représentants du secrétariat permanent de l’ITIE.  Le séjour au Ghana a permis de rencontrer les structures étatiques, les compagnies minières, les compagnies pétrolières et les organisations de la société civile. Les structures rencontrées se présentent ainsi qu’il suit:   * le ministère chargé de l’économie et des finances; * le secrétariat de l’ITIE-Ghana; * le comité de pilotage de l’ITIE-Ghana; * les organisations de la société civile membres du comité de pilotage de l’ITIE-Ghana (PCQVP); * la Chambre des Mines du Ghana; * le ministère en charge de l’énergie; * la commission minérale; * la compagnie de pétrole et de gaz KOSMOS Energy.   Les échanges ont porté notamment sur l’organisation et le fonctionnement de l’ITIE-Ghana, la dissémination des rapports ITIE et les questions relatives aux recettes tirées de l’industrie extractive.  La mission a pu s’imprégner de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l’ITIE au Ghana, par exemple une loi sur l’ITIE en préparation.  **1.2.7 Partenariat avec le G8**  Le Groupe des huit (8) pays industrialisés (G8) ont pris une initiative dénommée «Initiative accélérée pour la transparence dans les industries extractives». Cette initiative constitue un cadre de coopération avec les pays mettant en œuvre l’ITIE pour les soutenir dans la promotion de la transparence dans le secteur extractif. Le Burkina Faso est parrainé dans cette initiative par la République française. Dans le cadre de cette initiative du G8, une vision partagée a été définie entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers au Burkina Faso. Une rencontre le 15 juin 2013 à Londres, en Grande Bretagne devait permettre de formaliser ce partenariat.  Uneconférence de presse a été organisée le 13 juin 2013 au Ministère des Mines et de l’Energie pour informer l’opinion publique de la participation du Burkina Faso à cette rencontre de Londre.  La conférence de presse était co-animée par le Ministre des Mines et de l’Energie, l’Ambassadeur de France au Burkina Faso et le Secrétaire permanent de l’ITIE.  De retour de la rencontre, une autre conférence de presse a été tenue au Ministère des Mines et de l’Energie et un point a été fait sur la participation du Burkina Faso à la rencontre du G8. Cette conférence de presse a été également co-animée par le Ministre des Mines et de l’Energie, l’Ambassadeur de France au Burkina Faso et le Secrétaire permanent de l’ITIE.  Les deux conférences de presse ont permis de fournir des éléments d’informations nécessaires sur la valeur-ajoutée qu’apportera l’initiative du G8 dans le secteur minier burkinabè.  En conclusion à ce premier chapitre, disons que d’une manière générale, les activités de communication et de renforcement des capacités menées en 2013 sont conformes au plan d’actions du Groupe multipartite élaboré sur la base les règles de l’ITIE de 2011, et en cohérence avec l’Exigence 7.2. de la Norme ITIE portant sur l’évaluation des résultats des actions mises en œuvre et leurs impacts sur la gouvernance des ressources naturelles. |

# Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail.

|  |
| --- |
| **2.1 Activités définis dans le plan du travail**  Les activités réalisées au cours de l’année 2013 ont permis de maintenir le débat citoyen sur le processus ITIE au Burkina Faso. Les informations et les connaissances acquises par les participantes et participants devront permettre aux différents acteurs du processus ITIE d’œuvrer à l’amélioration progressive de la mise en œuvre de l’ITIE.  En considérant les sensibilités sociales qui ont participé à toutes les activités (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées) et les préoccupations exprimées, on peut dire que le Burkina Faso s’efforce de conduire le processus ITIE, non seulement selon les principes et exigences de l’ITIE, mais aussi en tenant compte des critiques et suggestions des populations et acteurs pour améliorer la mise en œuvre des activités d’année en année. Ces critiques et suggestions portent principalement sur la redistribution des revenus, les dépenses de ces revenus, le respect des droits humains dans l’exploitation minière, la publication des contrats miniers, la protection et la préservation de l’environnement.  On peut alors en déduire que les activités programmées et réalisées au cours de l’année 2013 ont atteint des résultats satisfaisants et constituent un autre point d’appui pour renforcer et améliorer les actions futures en vue de maintenir durablement la conformité. En effet, la Norme ITIE adopté en 2013 ayant traduit certaines préoccupations des populations en exigences, la mise en œuvre du plan d’actions du Groupe multipartite 2014 – 2016 permettrait de mieux tenir compte des préoccupations des populations dans la mise en œuvre des activités.  Il est également à relever que l’obtention du statut de «Pays conforme» le 27 février 2013 est intervenue dans un contexte où de nouvelles sociétés minières sont en phase de construction au Burkina Faso avec en outre un processus de relecture du code minier pour prendre en compte les préoccupations majeures des citoyens. L’obtention de la conformité est intervenue également trois (3) mois avant l’adoption de la Norme ITIE dont un des objectifs est de tenir plus en compte des aspirations majeures des populations des pays mettant en œuvre l’ITIE.  La nature des activités réalisées en 2013 par le Groupe multipartite et les objectifs visés participent de l’effort de l’ITIE-Burkina Faso d’être en phase avec la Norme ITIE. C’est en cela qu’il convient de relever la pertinence de ces activités qui sont en cohérence avec l’exigence 1.4. portant sur la définition d’objectifs compatibles avec les principes de l’ITIE et les priorités nationales dans le secteur de l’industrie extractive ainsi que les bons résultats obtenus.  **2.2 Activités hors programme**  D’autres types d’activités non prévues par le Groupe multipartite ont été réalisés. Il s’agit des activités menées par d’autres acteurs du processus ITIE mais qui participent de la promotion du processus au Burkina Faso. L’intérêt de ces activités est qu’elles complètent également les actions prévues ou réalisées par le Groupe multipartite en 2013. Il s’agit :   * d’une rencontre tenue du 24 au 26 juin 2013 à l’hôtel Djamou à Tenkodogo, organisée par le Comité national de panification économique (CNPE), pour sensibiliser les personnels de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), du CNPE et de la Direction général de l’Economie et de la Planification (DGEP), sur le processus ITIE au Burkina Faso; * d’une rencontre de sensibilisation tenue du 1er au 03 août 2013 à Koudougou, organisée par la Chambre des Mines du Burkina à l’intention d’une trentaine de professionnels des médias sur les fondements, les objectifs, les avantages, les contraintes et les exigences de la mise en œuvre de l’ITIE; * d’une vidéo conférence tenue le 19 juillet 2013 au siège de la Banque mondiale, organisée par cette institution, sur les activités 2013 prévues par le secrétariat permanent de l’ITIE-BF et les possibilités d’appuis dans le cadre du Projet d’Appui au Développement du Secteur minier (PADSEM); * d’un atelier régional tenu du 24 au 26 novembre 2013 à Ouagadougou, organisé par l’ONG ORCADE en partenariat avec Revenue Watch Institute, au profit des organisations de la société civile de plus de vingt (20) pays francophone d’Afrique de l’Ouest et centrale sur la Norme ITIE. |

# Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l’ITIE

|  |
| --- |
| Il est à rappeler que les activités mises en œuvre en 2013 entrent de la cadre du plan d’actions du Groupe multipartite couvrant la période 2012 - mi-juin 2014. Un nouveau plan d’actions entrera en vigueur à partir de juin 2014 pour prendre fin en 2016. Avec l’adoption de la Norme ITIE intervenue en mai 2013, le reste de l’année 2013 a été une année d’appropriation de cette Norme. Une évaluation conséquente des performances des nouvelles exigences de cette Norme s’avérerait donc difficile en 2013.  Néanmoins, un travail d’analyse des lacunes du troisième ITIE (couvrant les données de 2011) publié en 2013, a été fait. Cette analyse a porté principalement sur les exigences de la Norme ITIE 2013. L’analyse a permis de réfléchir sur les mesures à prendre pour élaborer avec succès le quatrième rapport ITIE conformément aux exigences de la Norme ITIE. Il s’agira, par exemple, de la publication des conventions minières signées entre les parties, dans le site web du Ministère des Mines et l’Energie, de la création d’un lien entre le site web de l’ITIE-Burkina Faso et celui du Journal officiel, etc.  De même, l’analyse a relevé que le Ministère en charge des mines dispose d’une liste de tous les détenteurs de titres miniers qui pourrait être un point de départ pour la mise en œuvre de l’exigence relative à la propriété réelle. On peut donc en conclure que le Groupe multipartite prépare conséquemment la mise en œuvre de la Norme ITIE dans toutes ses exigences. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigence** | **Progrès** |
| 1. Un suivi rapproché par le Groupe multipartite | Les réunions du comité de pilotage constituent des cadres idoines pour le suivi rapproché des actions entrant dans le cadre du processus ITIE.  Ainsi, trois réunions ont été tenues. La première, le 31 janvier 2013 pour annoncer l’obtention de la conformité, la deuxième, le 12 novembre 2013 pour adopter l’étude de cadrage sur les rapports ITIE-BF de 2011 et 2012 et la troisième le 20 décembre 2013 pour adopter le 3è rapport ITIE-BF. |
| 1. La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE | Le rapport 2011 qui devrait être publié avant le 31 décembre 2013 a été dans les délais fixés par l’ITIE international |
| 1. Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives | Le rapport 2011 a été produit en 2013 sur la base des règles de 2011. Cela a été possible grâce aux possibilités de choix qu’offrait l’ITIE international pour les pays qui venaient d’obtenir la conformité. Le choix d’élaborer le rapport 2011 sur la base des anciennes règles ITIE répondait au souci de publier le rapport dans les délais au regard de la complexité des nouvelles règles. Toute fois, le rapport contient un nombre important d’informations contextuelles. |
| 1. La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières | Le rapport de 2011 comporte les déclarations de paiements et de recettes et a respecté le seuil de matérialité défini par le Groupe multipartite, et a pris en compte aussi les paiements des taxes superficiaires dont 20% des paiements reviennent aux localités abritant les sites miniers. Le gouvernement y a publié unilatéralement tous les revenus en dessous du seuil de matérialité. |
| 1. Un processus d’assurance crédible basé sur l’application de normes internationales | Les données de déclarations utilisées sont celles auditées selon les normes internationales |
| 1. Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public | Le rapport ITIE couvrant l’année 2010 a été simplifié, traduit en trois langues nationales, disséminés et discuté à Ouagadougou, dans plusieurs localités et distribué dans toutes les communes et régions du pays. |
| 1. Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE | Une session de travail a été consacrée à l’analyse des lacunes et recommandations du troisième rapport ITIE. Le souci est de tirer les enseignements nécessaires, de façon périodique, pour renforcer les acquis et améliorer continuellement la mise en œuvre de l’ITIE. |

# Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la conciliation et de la Validation, le cas échéant

|  |
| --- |
| * 1. **MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE 2010**   Le rapport couvrant 2011 a fait le point de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le deuxième rapport qui couvre l’année 2010. Une des recommandations était liée à l’insuffisance au niveau du suivi des données par la Direction générale des Douanes (DGD). En effet, la DGD n’avait pas reporté les quittances perçues en 2010 lorsque la liquidation a été faite en 2009. Ainsi, l’état des liquidations de 2009 perçues en 2010 n’a été fourni aux consultants indépendants qu’après la fin de leur travail, si bien que cela n’a pas été pris en compte dans la première version du rapport de conciliation. Un autre cas concernait la compagnie minière Essakane S.A. La déclaration initiale de la DGD n’a pas inclus toutes les taxes perçues par cette société.  La recommandation était que la DGD prenne les dispositions nécessaires sur le plan organisationnel et informatique pour assurer l’exhaustivité de ses déclarations pour les prochains exercices.  Le troisième rapport relève que cette recommandation a connu une mise en œuvre. En effet, la Direction générale des Douane a procédé à la correction de ces insuffisances. En plus, la déclaration des montants perçus auprès des sociétés minières contient tous les montants encaissés y compris les pénalités encaissées par des quittances manuelles.  La deuxième recommandation portait sur les améliorations des déclarations des sociétés minières.  La soumission des formulaires de déclaration des paiements était généralement satisfaisante. Cependant, on notait que les sociétés minières omettaient parfois de mentionner les numéros de quittances ou de liquidations au niveau du détail, ce qui ne permettait pas d’identifier tous les écarts. Les consultants relevaient également que les déclarations finales certifiées avaient des écarts par rapport aux déclarations initiales, entre autres, ce qui ne permettait pas non plus d’avoir une traçabilité des changements.  Prenant en compte cette recommandation, les insuffisances relevées ont été également corrigées et les déclarations initiales de toutes les autres sociétés contiennent désormais le détail des quittances par flux de paiement.   * 1. **MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE 2011**   Le troisième rapport a relevé que lors de la conciliation des flux de paiements perçus par la Direction générale des Douanes, les quittances sont émises par un déclarant qui est le transitaire et qu’une seule quittance peut correspondre à des déclarations de plusieurs sociétés en même temps.  Cette situation a posé des difficultés aux sociétés lors de la préparation des déclarations, et a été à l’origine d’écarts entre les flux de paiement déclarés par la société et les recettes déclarées par la Direction générale des Douanes du fait que le transitaire communique le montant payé au niveau de la quittance.  Le Rapport a alors recommandé que la Direction générale des Douanes paramètre le système (logiciel) SYDONIA afin de n’émettre qu’une seule quittance par identifiant financier.  La publication du quatrième rapport ITIE en 2014 qui va couvrir l’année 2012, permettra de connaître le niveau de mise en œuvre de cette recommandation.  Le troisième rapport a aussi relevé lors de la conciliation des flux de paiements perçus par la Direction générale des Douanes, l’existence d’écarts provenant de l’émission de quittances manuelles qui n’ont pas fait l’objet de déclaration soit par la société ou par la Direction générale des Douanes.  Les quittances manuelles sont émises lors du paiement de certains droits tels que les amendes, les consignations diverses et le travail extra légal, ou bien dans certains bureaux de douane qui ne disposent pas encore du système SYDONIA.  Le Rapport a recommandé que la Direction générale des Douanes procède à la mise en place du système SYDONIA au niveau de tous les bureaux de douane du Burkina Faso et de prévoir des quittances informatisées pour tous les types de paiements perçus.  La publication du quatrième rapport ITIE en 2014 qui va couvrir l’année 2012, permettra également de connaître le niveau de mise en œuvre de cette recommandation.  Un autre constat suivi de recommandations concerne la Direction générale des Impôts. En effet, le rapport a constaté lors de la conciliation des flux de paiements perçus par la Direction générale des Impôts, plusieurs quittances de retenues IRF déclarées par les sociétés extractives et non reportées par la Direction générale des Impôts (DGI).    L’investigation de l’origine de ces écarts a permis de conclure que les retenues IRF payées au niveau des communes et localités ne sont pas centralisées au niveau central conduisant à des omissions de la part de la DGI lors de la préparation des déclarations.  La communication avec les bureaux régionaux pour la confirmation des montants perçus par ces derniers n’a été effectuée que durant les travaux de conciliation et après la réception des formulaires de déclaration initiaux.  Le Rapport a recommandé que la DGI procéde systématiquement à la collecte et à la centralisation de tous les impôts et taxes perçus (au niveau de la direction générale et des bureaux régionaux) avant le lancement de la conciliation ITIE.  Toujours au niveau de la DGI, un autre constat est que parmis les flux de paiements perçus par la Direction générale des Impôts, il existe souvent la TVA déclarée par la DGI mais non reportée par les entreprises extractives.  L’investigation de l’origine de ces écarts a permis de conclure que la DGI a inclus au niveau de la déclaration initiale des quittances relatives aux chèques roses (avis de crédit) indiquant le montant de l’exonération de TVA. Ces avis de crédit n’ont pas fait l’objet de paiement effectif et sont émis à titre indicatif.  Le Rapport a recommandé que la DGI veille à inclure uniquement les montants effectivement encaissés lors de la préparation des formulaires de déclaration.  Le quatrième rapport ITIE fera le point de la mise en œuvre de cette recommandation. |

# Points forts ou faiblesses identifiées dans le processus ITIE

|  |
| --- |
| La mise en œuvre de l’ITIE sur la base de la Norme ITIE 2013, prendra son essor véritablement à partir de 2014. Néanmoins, il convient déjà de saluer la bonne disposition du secrétariat permanent de l’ITIE, des organisations de la société civile, des compagnies minières et de l’Administration publique qui a toujours prévalu dans la construction d’un partenariat serein au sein du Groupe multipartite. Cela a été un facteur déterminant dans la bonne conduite des activités en 2013 et constitue une des forces dans le processus ITIE burkinabè. Il importe pour le Groupe multipartite de renforcer cet acquis de collaboration tout en défendant conséquemment les intérêts réciproques.  La faiblesse dans le processus ITIE vient d’abord du fait que tous les acteurs sont dans un processus d’apprentissage. Et comme toute entreprise de recherche de connaissances, des insuffisances ne peuvent manquer. C’est pourquoi les actions de renforcement des capacités doivent être consolidées afin de minimiser les faiblesses dans le processus. Il faut néanmoins relever les lacunes mises en exergue dans l’analyse du troisième rapport ITIE.  Il faut relever également que les actions de l’ITIE mettent l’accent pour le moment dans les localités où les sociétés minières sont en phase de production. Le processus sera renforcé en matière d’information, de communication et de formation si les différents acteurs (société civile, sociétés minières, collectivités territoriales, administration publique, citoyens et la presse) prennent le relais à l’occasion de leurs activités respectives pour faire connaître le processus ITIE au Burkina Faso, ses enjeux, ses principes et ses exigences. C’est en cela que le processus aura un effet multiplicateur et minimisera les faiblesses au profit des forces. Ainsi, les déclarations de l’ITIE seront améliorées et plus détaillées. C’est en cela également que les citoyens trouveront de plus en plus l’importance de l’ITIE, en ce que l’ITIE contribuerait à leur conscientisation pour la bonne gouvernance économique et l’amélioration des conditions de vie par un accroissement des recettes et une distribution juste des revenus issus de l’industrie extractive. |

# Coût totaux de mise en œuvre

|  |
| --- |
| Les dépenses totales de l’année 2013 s’élèvent à deux cent soixante-cinq millions cent quarante-trois mille cent cinquante francs CFA (**265 143 150 F CFA**). Ce montant se décompose en cent un millions neuf cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix francs CFA (**101 945 090 F CFA**) francs CFA au titre des activités financées par le PADSEM et cent soixante-trois millions cent quatre- vingt dix-huit mille soixante francs CFA (**163 198 060 F CFA**) au titre de la contribution du trésor public, pour la location des bureaux du secrétariat permanent de l’ITIE, les salaires et charges sociales, le fonctionnement du siège, l’acquisition de biens et services, la tenue des réunions du comité de pilotage, l’organisation d’ateliers et location de véhicules lors des ateliers hors de Ouagadougou. |

# Adoption du rapport d’activités

|  |
| --- |
| Le présent rapport d’activités a été adopté le 16 juin par le comité de pilotage.  Après son adoption par cette instance, le rapport a été présenté à d’autres parties prenantes qui ne sont pas membres du comité de pilotage en vue de recueillir leurs avis dans la mise en œuvre du processus ITIE. Un tel exercice participe de l’appropriation du processus par tous les acteurs afin de favoriser des réformes pour une meilleure gouvernance dans le secteur minier. |

**CONCLUSION**

Le processus ITIE au Burkina Faso connaît des améliorations dans la mise en œuvre d’année en année. Une telle dynamique mérite d’être maintenue. Pour ce faire, des actions novatrices doivent être développées par le Groupe multipartite en vue de répondre aux attentes des parties prenantes.

Les activités réalisées en 2013 participent de cette dynamique et ont permis d’élargir le débat citoyen sur la gestion du secteur extractif.

L’engagement pris avec la coopération française dans le cadre du G8 exige plus de qualité dans la conduite du processus ITIE afin de traduire toute la capacité du Groupe multipartite à opérer des réformes et à conduire des actions avec succès.

Les résultats obtenus, issus des activités réalisées en 2013 confortent cette possibilité et augurent l’amélioration continue du processus ITIE au Burkina Faso.